N° 6792/2020-182

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

OBJET :
Motion en faveur de la réouverture de tous les commerces

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

La lutte contre la pandémie COVID19 doit être la priorité nationale et elle implique nécessairement des sacrifices pour chacun.

Des mesures ont été prises pour ce 2ème confinement : les commerces dits « essentiels » ont pu ouvrir leurs portes selon une liste établie et les commerces dits « non-essentiels » ont été autorisés à fonctionner seulement grâce aux systèmes de livraison et du click-and-collect. Les notions de commerces dits « essentiels » et « non-essentiels » interpellent les Français, car elles touchent à des besoins personnels, donc subjectifs.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6792-2020-182-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Considérant que :

- ces acteurs ont déjà payé le prix fort lors du premier confinement et qu'ils ont depuis réalisé d'importants efforts et investissements pour garantir l'accueil de leurs clients dans le respect d'un protocole sanitaire strict et sécurisé.
- aujourd'hui le risque de contamination n'est pas plus élevé dans un petit commerce avec les mesures sanitaires mises en place que dans les grandes surfaces qui accueillent beaucoup de monde.
- l'annonce récente de fermer les rayons supermarchés et hypermarchés proposant des produits dits « non-essentiels » (produits culturels, vêtements, ...) n'est pas la solution tout en opposant les secteurs entre eux.
- ces commerces sont victimes d'une concurrence déloyale face aux grandes plateformes numériques qui se sont déjà enrichies pendant le premier confinement, qui ne créent pas d'emplois (ou très peu) sur nos territoires et qui pour certaines, ne paient pas d'impôts (ou très peu) en France
- pour certains la période des fêtes de fin d'année représente la part la plus importante voire vitale du chiffre d'affaires de l'année que les aides publiques ne peuvent compenser.
- ils ont fait preuve d'une volonté d'adaptation et d'innovation exemplaire
- leur capacité de résilience atteint aujourd'hui ses limites.

Il est PROPOSE une motion en vue :

- de réaffirmer notre solidarité et soutien aux commerces de proximité, acteurs de la vie économique avec de nombreux emplois à la clé.
- d'apporter notre appui financier aux initiatives locales en partenariat avec l'ensemble des acteurs,
- de proposer d'anticiper le futur droit à la différenciation et proposer que compétence soit donnée au tandem Préfet/Maires, pour adapter les décisions prises pour les métropoles et les zones denses, au contexte rural,
- de demander pour le Cœur de la Lozère la réouverture de tous les commerces d'ici à fin novembre avec la mise en œuvre de règles et d'un protocole sanitaire adaptés

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6792-2020-182-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 24 voix pour 3 voix contre **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6792-2020-182-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

P

L
a

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6792-2020-182-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020